

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_105
Restructuration de
l'école la Seudre –
Avenant n° 1 au marché
de travaux du lot 3 –
Etanchéité Vétûre

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le deux décembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN /
RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL /
DANIEL / PETIT / MAGEAUD / TOURNEUR / ROUIL / DORIDOT /
BOTTON / AFONSO CORREIA / LAPEYRADE TISON /
HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN /
NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame DUBOIS représentée par Madame ROUIL
Madame NICOLE représentée par Madame BETIZEAU

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Madame JUAN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA SEUDRE –
AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT N°3 –
ETANCHEITE VETURE

Monsieur MAGEAUD, conseiller municipal délégué, rappelle au conseil municipal la délibération du 16 décembre 2021, décidant d'attribuer les travaux aux entreprises par lot pour la restructuration de l'école élémentaire La Seudre.

Dans le cadre de l'évolution du chantier, des prestations du lot n°3 Etanchéité/Vêture n'ont pas eu lieu d'être réalisées, représentant une moins-value de 6 728,00 € HT mais diverses adaptations fonctionnelles et techniques non prévues ont été nécessaires pour mener à bien le projet à son terme, représentant une plus-value de 8 509,50 € HT.

La somme de la plus-value et de la moins-value donne lieu à une majoration ci-dessous :

Objet	Montant H.T. en euro	Montant T.T.C. en euro
Marché initial lot 3	736 108,33	883 330,00
Avenant n°1 – lot 3	1 781,50	2 137,80
Montant nouveau marché – lot 3	737 889,83	885 467,80

Compte tenu de la conjoncture économique exceptionnelle actuelle, l'entreprise CHATEL ETANCHEITE a demandé une évolution favorable de son contrat afin de faire face à la hausse des prix des matières premières et de ne pas tenir compte des indices BT révisés à la baisse entre septembre et décembre 2021.

L'annulation de la clause d'actualisation BT entraîne une restitution de 5 165,23 € H.T. sur la facture définitive de l'entreprise.

Le marché initial reste en vigueur pour tout ce qui n'est pas dérogé par le présent avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER l'avenant n° 1 du lot 3 au marché de travaux de restructuration de l'école élémentaire La Seudre,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 8 décembre 2022

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA